

**UQÀM** | **Vice-rectorat aux ressources humaines,  
à l'administration et aux finances**  
Université du Québec à Montréal

Le 28 octobre 2016

Madame Josée S. Lafond  
Présidente du Comité à la vie étudiante  
Doyenne  
Faculté des sciences humaines  
Université du Québec à Montréal  
Local DS-1925

**Objet : Recommandation d'autorisation d'accès 24 heures aux locaux de  
l'UQAM pour les étudiantes, étudiants**  
**Référence : Résolution 2016-CVE-670**

---

Madame,

Nous avons lu avec attention la résolution 2016-CVE-670 émanant du Comité de la vie étudiante du 29 janvier 2016 concernant l'autorisation d'accès 24 heures aux locaux de l'UQAM pour les étudiantes, étudiants et nous vous informons que la direction de l'Université demeure sensible au sujet des accès réduits en dehors des heures d'ouverture.

En 2015, la situation budgétaire précaire de l'Université a amené l'ensemble de la communauté à revoir ses dépenses. Comme toutes les autres unités de l'UQAM, le Service de la prévention et de la sécurité a dû procéder à un exercice pour répondre à cette réalité financière. Les mesures de compression budgétaire qui ont dû être mises en place se sont reflétées par des impacts, mais elles ont été en partie atténuées par des mesures compensatoires. Il est important de préciser que ces mesures ont été prises avec le souci de minimiser les impacts au sein de la communauté universitaire, et c'est pourquoi elles touchent principalement le retrait de postes de gardiens de nuit.

L'Université a fait le choix de maintenir un service optimal durant les heures d'ouverture afin d'assurer le mandat de prévention et de sécurité pendant les heures où le plus d'usagers fréquentent les deux campus, c'est-à-dire les heures normales d'ouverture de l'UQAM.

---

**Adresse postale**  
Université du Québec à Montréal  
Case Postale 8888, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8  
CANADA

**Adresse géographique**  
Université du Québec à Montréal  
Pavillon Athanase-David, 4<sup>e</sup> étage  
1430, rue Saint-Denis, local D-4400  
Montréal (Québec) H2X 3J8

Téléphone : 514 987-3099  
Télécopieur : 514 987-6619  
uqam.ca/vrrhaf

L'économie générée annuellement par ces mesures récurrentes est de l'ordre de 500 000 \$, ce qui a permis de préserver des emplois et des postes de dépenses essentiels au fonctionnement de notre Université.

Il nous apparaît primordial de préciser qu'un maximum de mesures compensatoires ont été mises en place afin de réduire les impacts et de répondre favorablement aux besoins exprimés en terme d'accès à des laboratoires informatiques et à des salles d'études disponibles 24 heures sur 24 pour les étudiantes, étudiants ayant des besoins pour mener à bien leurs travaux et favoriser leur réussite académique. Des mécanismes ont aussi été mis en place pour permettre des accès ponctuels aux groupes et associations étudiantes ayant des besoins divers dans le cadre de leur projet de vie étudiante.

Considérant qu'en 2016, l'utilisation de l'ordinateur portable et d'une connexion WI-FI accessible partout permet de travailler aisément à l'extérieur des lieux traditionnels de travail, nous considérons que l'Université a mis en place une série d'alternatives adéquates et surtout, elle a maintenu les services en lien avec sa mission fondamentale de formation, d'enseignement et de recherche.

Nous vous invitons à consulter le tableau joint à la présente lettre pour les détails.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Dorion  
Vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances

**En dehors des heures d'ouverture :**

<b>1. Locaux départementaux et laboratoires des départements (ateliers, studios, labos):</b>
Les étudiants doivent détenir une autorisation valide pour accéder aux locaux sous la responsabilité des départements. Ces derniers doivent soumettre par écrit la demande au service de la prévention et de la sécurité. Le service de la prévention et de la sécurité doit approuver la demande.
<b>2. Salles d'études</b>
Deux salles d'études sont accessibles 24h/24 : -Au campus central : la <b>Verrière</b> au pavillon Hubert-Aquin; -Au campus de l'ouest : le local <b>PK-1330</b> au pavillon Président-Kennedy.  Sur présentation d'une carte étudiante valide, les étudiants peuvent entrer à l'UQAM en signant le registre pour accéder aux salles d'études.
<b>3. Laboratoires informatiques dédiés :</b>
Deux laboratoires informatiques sont accessibles 24h/24 : -Au campus central : le local <b>DS-M980</b> au pavillon De-Sève; -Au campus de l'ouest : le local <b>PK-M855</b> au pavillon Président-Kennedy.  Sur présentation d'une carte étudiante valide, les étudiants peuvent entrer à l'UQAM en signant le registre pour accéder aux laboratoires informatiques.
<b>4. Activités associatives :</b>
Les étudiants doivent détenir une autorisation valide pour accéder en dehors des heures d'ouverture. Les services à la vie étudiante doivent soumettre par écrit la demande au service de la prévention et de la sécurité. Le service de la prévention et de la sécurité doit approuver la demande. Les demandes d'autorisation d'accès pour les activités associatives sont accordées de manière ponctuelle, c'est-à-dire pour un événement ou un projet qui a une date de début et de fin, des heures déterminées ainsi qu'un local ou un lieu identifié. Cette activité, organisée par une association, doit être soutenue par le Service de la vie étudiante; Au besoin, un dispositif de sécurité est mis en place pour l'occasion lorsque nécessaire. Des frais de gardiennage peuvent s'appliquer comme toute autre activité à l'UQAM.